

LE PROJET D'HELISTATION A MONISTROL, UNE MENACE POUR LA HAUTE VALLEE DE LA LOIRE

Article (version long) du Bulletin SOS Loire Vivante N° 57, décembre 2010

Décollera ? Décollera pas ?

Le Préfet de Haute Loire doit, prochainement, se prononcer sur la mise en fonction d'une hélistation privée à Monistrol sur Loire, au sein d'une zone très urbanisée (près de 100 habitations, un lycée, un cinéma, le futur centre nautique intercommunal dans un périmètre de 500m) et en proximité immédiate du fleuve Loire (à moins de 2000m).

Un collectif de riverains soutenu par de nombreuses associations (dont AVENIR des gorges de la Loire et SOS Loire Vivante) est en lutte depuis février dernier contre ce projet aberrant et inacceptable, porté par un industriel, Monsieur Janisset, pdg de l'entreprise JTTI, spécialisée dans la fabrication de fil, de tresses et de sangles.

Outre le fait que le dossier de demande d'autorisation de création d'une hélistation déposé par Monsieur Janisset soit truffé d'inexactitudes et que son instruction par les services concernés ait fait l'objet de négligences inacceptables, le projet économique lié à l'hélistation n'est pas décrit. Ainsi, il est à craindre qu'une vocation plutôt touristique des vols en hélicoptère voie le jour rapidement, comme le laisse entrevoir l'autorisation de baptêmes de l'air.

Or ce qui fait la beauté et l'attrait du secteur, c'est son fleuve majestueux, la Loire, dernier fleuve sauvage d'Europe prenant sa source à quelques dizaines de kilomètres de Monistrol à vol d'oiseau.

La Loire sera mise en danger non seulement par les vols touristiques, mais aussi par l'activité quotidienne de l'hélistation dont l'implantation est en bordure immédiate du fleuve, à moins de 2000m de la zone de classement européen Natura 2000 Directive oiseaux.

Ce projet, générant des nuisances sonores et une pollution importantes, portera atteinte à :

- la qualité de vie des riverains et des visiteurs
- à la biodiversité des gorges de la Loire et notamment à sa faune (non seulement les oiseaux mais aussi tous les animaux y habitant ou y migrant)
- à l'image de la vallée de la Loire et de sa source

Ces conséquences néfastes pour l'environnement liées aux vols en hélicoptère, risquent d'être aggravés sur le court terme, pour plusieurs raisons :

- le potentiel du nombre de vol d'une telle hélistation est très important et il peut être modifié sur simple autorisation écrite,
- l'impossibilité de contrôler le nombre de vols car il n'existe aucune instance ayant cette vocation,
- l'impossibilité de contrôler les zones survolées car les hélicoptères n'ont pas de plans de vols à respecter

Est-ce que le bon sens l'emportera ? En tous les cas, Monsieur Valour, Maire de Monistrol a déjà changé de position et, après avoir soutenu le projet pendant un temps, a finalement demandé son abandon, invoquant l'intérêt général. Il a également saisi le procureur de la république car Monsieur Janisset a démarré la construction de la plateforme de l'hélistation dans une zone boisée classée sans attendre la modification du PLU (plan local d'urbanisme). Cette procédure empêche pour le moment le Préfet de prendre l'arrêté de mise en fonction de l'hélistation. Tout repose donc sur la justice.

En tous les cas, ce projet d'hélistation n'est ni compatible, ni souhaitable avec la vision commune que se donne la Haute vallée de la Loire : Une future Réserve Biosphère UNE3SCO (MaB).

SOS Loire vivante, décembre 2010

Quad, Enduro en nature protégé : Il faut une réglementation

Article (version long) du Bulletin SOS Loire Vivante N° 57, décembre 2010

Face à la multiplication d'événements sportifs motorisés en Haute-Loire, les associations de protection de la nature montent au créneau. En juillet 2010, une manche du Championnat de France de Trial et de 4X4 est organisée à Bas-en-Basset, en pleine zone Natura 2000 des Gorges de la Loire, pendant la période de nidification des oiseaux, malgré un avis défavorable du Conseil Général et un avis réservé de la Direction Départementale des Territoires. La Préfecture de Haute-Loire a autorisé l'évènement car l'organisateur aurait investi trop d'argent. C'est un message fort qu'envoie la Préfecture : les intérêts économiques passent avant les intérêts écologiques une fois de plus ! Les efforts accomplis toute l'année par les associations d'environnement pour la préservation de la faune et de la flore sont anéantis en une journée par ce genre d'évènement.

En octobre 2010, une nouvelle manche du championnat d'Auvergne d'Enduro s'est déroulée à Solignac sur Loire. Une nouvelle fois, la Préfecture a jugé que la consultation des ONG n'est pas indispensable. Pourtant, elle connaît la position de SOS Loire Vivante – ERN France, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne et de la Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement : nous nous opposons à tout évènement de sports motorisés dans les zones Natura 2000.

Le tracé de cet Enduro passe une fois de plus en zone protégée (Commune Le Brignon) .
« Pour autoriser une compétition de sports motorisés dans un site Natura 2000, la Directive Habitats [...] requiert la réalisation d'une notice d'incidences. » A notre connaissance, aucune notice pour évaluer l'impact sur les milieux naturels n'a été réalisée.

« L'organisation des ces manifestations à répétition [...] génère une augmentation de la fréquentation moto grand public reproduisant chaque week-end, et en pleine période de reproduction des espèces, le tracé des compétiteurs ».

Ces quelques exemples nous montrent le peu d'intérêt que porte la Préfecture de Haute-Loire à notre biodiversité. Elle préfère promouvoir les sports motorisés dans le département, tout en jouant sur l'image « nature préservée » du territoire avec l'écotourisme. Mais les vacanciers ne sont pas dupes : s'ils viennent pour un tourisme vert et calme, ce n'est pas pour croiser des motos, 4x4 et quads sur les chemins.

SOS Loire Vivante, Novembre 2010